



L'an deux mille vingt-cinq le 27 du mois de mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 14 mars, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. BARTHELEMY Philippe - M. VOINSON Philippe - M. HOLZER Alain -M. WARION Jacques -M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge -Mme MARCHAL Astrid –Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina –
M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès -Mme LORETTE Delphine
Mme BONNEAU Sophie - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard -M. IEMETTI Jean Marc -M. BERNARD Philippe
M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony -M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme ROJAS Magali - M.
MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – M. BAUDOIN Cédric

Procurations : Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge
M. MATHEY Dominique à M. LAPOINTE Denis – M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick – M. FAGOT REVURAT
Yannick à M. THOMAS Claude – M. FRANCOIS Vincent à M. MATHIEU Denis – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean
Marc – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. RAKOTONDRAMANITRA
Haja à M. BARTHELEMY Philippe – M. FAUCHEUR Dominique à Mme CHERY Chantal

Excusé(s) M. JOLY Philippe – M. GRANDADAM Daniel M. THIRY Philippe- M. FAUCHEUR Dominique

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 32

Pouvoirs : 10

Excusés : 4

Votants : 42

Date d'affichage : 4 avril 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre :

Absentions :

FINANCES

55_03_2025

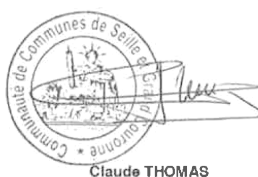
**Retrait de la délibération n°08121224 du 12 décembre 2024 relative à l'autorisation donnée au
Président de signer l'emprunt pour les travaux d'assainissement
sur la commune de Mailly sur Seille**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, rappelle l'inscription budgétaire en 2024 d'un emprunt pour les travaux d'assainissement sur la commune de Mailly sur Seille pour un montant de 600 000 €, ainsi que la délibération communautaire du 12 décembre 2024 autorisant le Président à le signer. Après échange avec la Banque des Territoires, organisme prêteur retenu, il s'avère que la contractualisation est actuellement en cours, et donc postérieure au commencement des travaux qui ont débuté en janvier 2025. De fait, il est indispensable de retirer la mention « durée de mobilisation/préfinancement de 11 mois », et par là même la délibération n°0812122024 du 12 décembre 2024, provoquant ainsi sa disparition rétroactive, avant de proposer une nouvelle délibération.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé le retrait de la délibération n°0812122024 du 12 décembre 2024.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Retire** la délibération n°0812122024 du 12 décembre 2024 donnant autorisation donnée au Président de signer l'emprunt pour les travaux d'assainissement sur la commune de Mailly sur Seille.



Claude THOMAS

Claude THOMAS
2025.04.02 11:47:42 +0200
Ref:8474432-12722333-1-D
Signature numérique
le Président